

## Bourgogne-Franche-Comté

Cette nouvelle édition des fiches régionales relatives à l'activité d'assistance médicale à la procréation (AMP) en 2018, dresse le bilan de la situation de chaque région au regard de ses activités.

Les fiches régionales décrivent de façon détaillée la répartition des activités d'AMP réalisées au sein de chaque région. Elles présentent notamment certaines activités spécifiques qui demandent des infrastructures, un savoir-faire, et des autorisations particulières. Certaines ne sont pas assez développées au plan national ou inégalement réparties comme le don d'ovocytes, la préservation de la fertilité et l'accueil d'embryons.

L'activité d'AMP en contexte viral y est aussi décrite et concerne la prise en charge des patients infectés par le VIH, le VHB et/ou le VHC.

Les informations fournies dans ces documents peuvent servir de support à la réflexion sur l'organisation territoriale des soins et ainsi contribuer à améliorer les conditions d'accès et de prise en charge des personnes ayant recours à une AMP. Elles complètent les analyses réalisées dans le rapport d'activité médical et scientifique (RAMS) (<https://rams.agence-biomedecine.fr/assistance-medecale-la-procreation>); Partie Répartition régionale des activités. Elles sont toutefois plutôt succinctes, dans la mesure où leur source, les rapports d'activité des centres, est constituée de données agrégées. L'analyse régionale présentée dans ce rapport est celle de l'activité des centres exerçant dans la région.

D'autres informations viennent compléter les fiches régionales et le RAMS:

- Un atlas de l'offre de soin en AMP a été réalisé et a été mis en ligne sur le site de l'Agence ([http://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/atlas\\_amp\\_fr2015.pdf](http://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/atlas_amp_fr2015.pdf)). Il utilise les données 2011 du PMSI et permet d'analyser l'accès à l'AMP des femmes domiciliées dans les régions et les flux des bénéficiaires entre les régions.

- Une évaluation des résultats des centres est réalisée chaque année. Les résultats de cette évaluation sont accessibles sur le site de l'Agence avec le lien suivant: <https://www.agence-biomedecine.fr/Evaluations>.

Le registre national des fécondations in vitro (FIV), recueillant des données individuelles, connaît actuellement une montée en charge importante. Dans un avenir proche, il permettra lui aussi d'affiner les indicateurs analysés et de décrire par exemple les flux des bénéficiaires entre les régions.

A savoir : Le plan PEGh (Procréation Embryologie et Génétique humaines) 2017-2021 de l'Agence de la biomédecine prévoit de contribuer à assurer les conditions d'un accès équitable à des soins sécurisés de qualité et à la planification de l'offre de soins dans tous les domaines de la PEGh, en particulier dans le but d'atteindre l'autosuffisance nationale en termes de dons d'ovocytes et de faciliter la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité conformément au Plan Cancer 2014-2019. Dans le cadre de ce plan, la contribution de l'Agence de la biomédecine à la réflexion des agences régionales de santé est prévue et l'Agence se met donc à la disposition des ARS qui le souhaiteraient.

**Objectif**

L'objectif des fiches régionales est de décrire les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) au niveau de chaque région. Elles permettent de comparer, de manière purement descriptive, les activités de chaque région à l'activité nationale. Les informations présentées dans ces fiches viennent compléter le rapport médical et scientifique publié sur le site de l'Agence en septembre 2020.

**Principes généraux**

L'Agence de la biomédecine propose ici une synthèse des activités à l'échelle régionale afin d'aider chaque Agence régionale de santé à connaître l'activité au sein de sa région et à assurer ses missions en terme d'organisation de l'offre de soins.

**Origine des données**

Les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) sont évaluées à partir des rapports annuels et des données du registre des FIV que les centres clinico-biologiques et les laboratoires d'AMP sont tenus réglementairement d'adresser à l'Agence de la biomédecine concernant les activités d'AMP pour lesquelles ils sont autorisés.

Les rapports annuels des centres et données du registre des FIV sont transmis au 31 décembre de chaque année pour la totalité des activités pratiquées l'année précédente afin de récupérer les informations concernant les naissances issues des tentatives. La base de données utilisée par l'Agence pour la collecte des activités de l'année 2018 a été figée en avril 2020.

En 2018, 103 centres clinico-biologiques (dont 1 centre n'ayant pas transmis de rapport d'activité) et 84 laboratoires de biologie réalisant des préparations de sperme en vue d'insémination (dont 1 laboratoire n'ayant pas transmis de rapport) ont pratiqué une ou plusieurs activités d'AMP.

Les indicateurs fournis (tableaux 1 à 10) sont le reflet de l'activité déclarée par les centres dans leurs rapports d'activité. Malgré des contrôles qualité et des règles d'imputation établies, des incohérences et des imperfections peuvent subsister.

Les flux de patientes entre les régions (tableaux 11 à 13) sont évalués à partir des données du PMSI : les déplacements de résidence des femmes prises en charge au moins une fois en 2018 pour une ponction d'ovocytes, hors ponction réalisée en vue de don ou de préservation de la fertilité, et les départements des centres d'AMP dans lesquels ces ponctions ont été réalisées.

**Description des indicateurs*****Organisation territoriale de l'offre de soins***

L'organisation territoriale de l'offre de soins est décrite dans les tableaux AMP1, AMP2, AMP3 et AMP4. Elle permet de lister les centres et les laboratoires, leurs activités d'AMP respectives et le nombre de tentatives réalisées par centre et par technique.

***Activité régionale dans l'activité nationale***

La part de l'activité régionale au sein de l'activité nationale est décrite par le nombre de tentatives réalisées dans la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (tableau AMP5) ainsi que par le pourcentage de tentatives et d'enfants nés dans la région sur l'ensemble des tentatives et des enfants nés en France, selon la technique et l'origine des gamètes (tableau AMP6).

***Fécondation in vitro***

Le tableau AMP7 donne certaines caractéristiques régionales et nationales des tentatives de fécondation in vitro de l'année 2018.

***Activités spécifiques : don de gamètes et accueil d'embryons, conservations des gamètes et des tissus germinaux, conservation des embryons***

L'activité régionale de don d'ovocytes est décrite dans le tableau AMP8, afin de permettre une réflexion sur le développement nécessaire de cette activité à hauteur des besoins au sein de chaque région. Par ailleurs, il présente également les données relatives au don de spermatozoïdes et à l'accueil d'embryons.

Les activités de conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue à des fins de préservation de la fertilité sont également décrites et mises en regard de l'activité nationale (tableau AMP9).

Le tableau AMP10 présente le nombre d'embryons conservés au 31 décembre 2018 et le nombre de couples concernés au niveau régional et national en fonction du statut du projet parental.

***Flux entrants et sortants***

Les flux entrants et sortants de la région, ainsi que les régions de résidence des femmes prises en charge dans la région Bourgogne-Franche-Comté et les régions des centres d'AMP où ont été ponctionnées les femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté sont présentés dans les tableaux 11 à 13.

**Perspectives**

Les fiches régionales donnent l'occasion de rappeler que deux activités doivent être particulièrement développées au sein de chaque région afin de répondre aux objectifs de santé publique, d'équité d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge des personnes ayant recours à une AMP :

- Le don d'ovocytes : l'insuffisance de donneuses en France entraîne le déplacement de nombreux couples à l'étranger, dans des pays où la qualité et la sécurité des soins ne répondent pas aux mêmes exigences qu'en France ; l'objectif poursuivi est de développer une autosuffisance nationale et donc une activité appropriée dans chaque région.
- La préservation de la fertilité : l'activité de préservation de la fertilité mise en regard de la fréquence des cancers de jeunes patients reste insuffisante. Les liens entre centres de cancérologie et centres autorisés pour la conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue sont certainement à renforcer à hauteur des besoins de chaque région. Le plan cancer 2014-2019 a pris en compte ces nouveaux besoins dans son action 8.1 en lien avec la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité réparties sur le territoire.

## COMMENTAIRES : Bourgogne-Franche-Comté

### Centres et activités pratiquées

En 2018, l'offre de soins en assistance médicale à la procréation est proposée dans la région Bourgogne-Franche-Comté par trois centres clinico-biologiques et quatre laboratoires de biologie médicale (Tableau AMP2) :

- Les préparations de sperme en vue d'insémination artificielle ont été réalisées par les sept laboratoires : les laboratoires des trois centres clinico-biologiques et les laboratoires de biologie médicale,
- Les activités de fécondation *in vitro* par les trois centres clinico-biologiques,
- Et les activités spécifiques par deux des centres clinico-biologiques :
  - o La préparation, le recueil, la conservation et mise à disposition de spermatozoïdes et d'ovocytes en vue de don,
  - o L'assistance médicale en contexte viral,
  - o L'accueil d'embryons,
  - o La conservation de gamètes et/ou tissus germinaux en vue de préservation de la fertilité.

Toutes les activités d'AMP sont proposées en région Bourgogne-Franche-Comté.

### Activité

La population de Bourgogne-Franche-Comté compte 3,9% des femmes en âge de procréer observées en France (Tableau AMP1).

L'activité des centres de la région rapportée au nombre de femmes en âge de procréer était inférieure à la moyenne nationale pour les activités d'insémination (29,3 contre 41,1 tentatives pour 10 000 femmes en âge de procréer) et pour les fécondations *in vitro* (57,5 contre 87,3 pour 10 000 femmes en âge de procréer, tableau AMP5).

Au sein de la région, les centres d'AMP privilégient la technique de l'ICSI (73,8% contre 67,1% au niveau national, Tableau AMP7) et choisissent de prolonger la culture des embryons avant transfert moins fréquemment qu'au niveau national (7,6% contre 34%, Tableau AMP7).

Globalement, les centres de la région Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé 2,6% des tentatives françaises et ont permis la naissance de 3,4% des enfants issus des tentatives d'AMP de 2018.

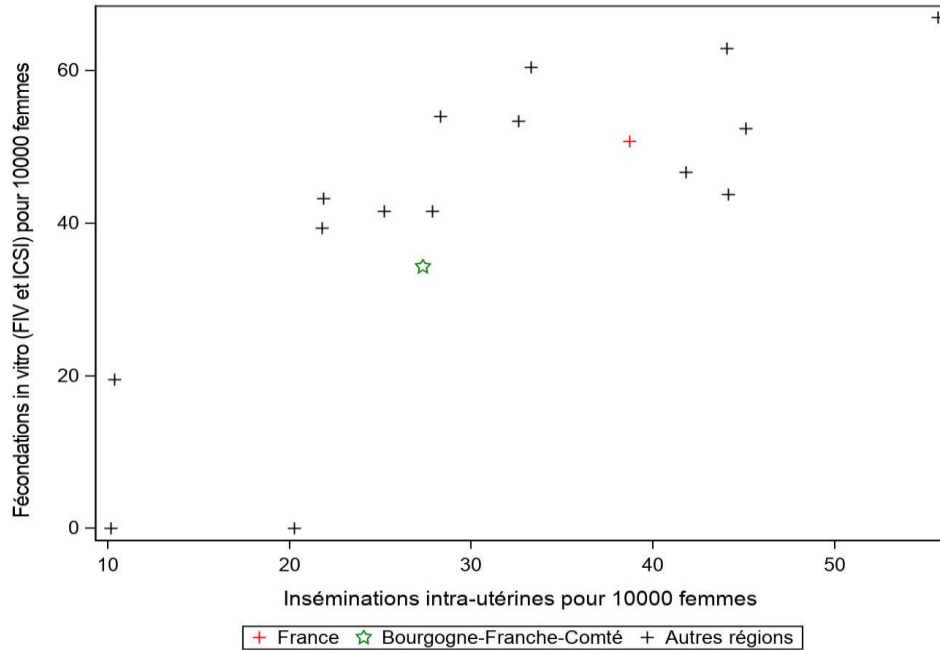
### Origine géographique des patientes prises en charge

Les femmes hospitalisées pour une ponction ovocytaire en 2018 en région Bourgogne-Franche-Comté, résidaient pour 82,5% dans la région (Tableau AMP12).

La plupart des femmes domiciliées en région Bourgogne-Franche-Comté et hospitalisées pour une ponction en 2018 ont été prises en charge par un centre de la région (78,8%, Tableau AMP13). Toutefois 21,2% des femmes ont fait le choix d'être prises en charge hors de leur région de résidence (21,2%), principalement en région Auvergne Rhône Alpes (9,6%), Ile-de-France (5,6%) et Grand Est (4,7%).

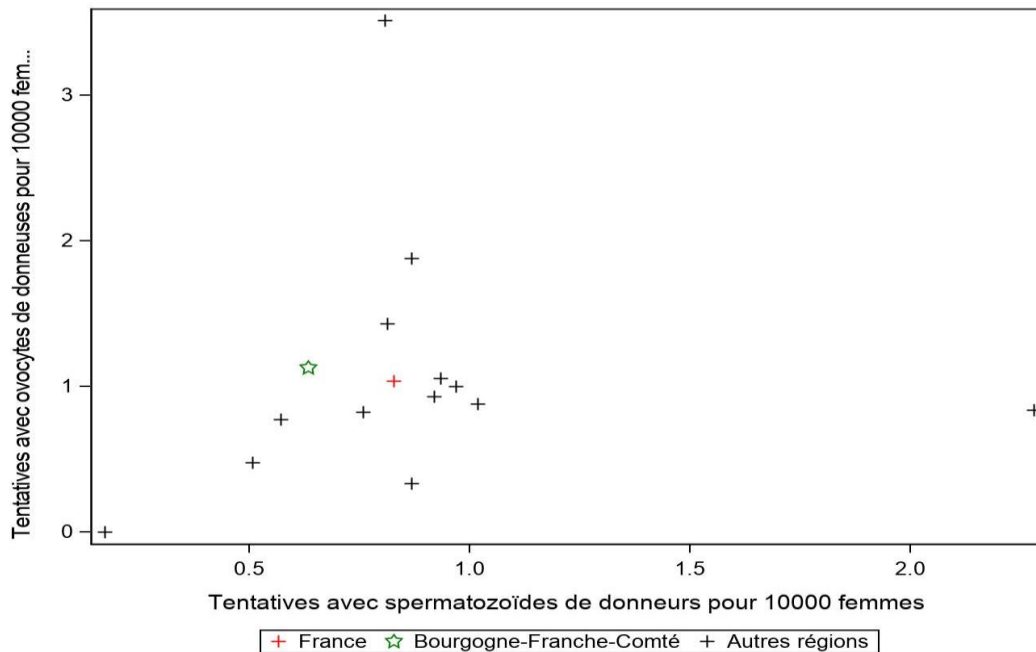
## COMMENTAIRES : Bourgogne-Franche-Comté

Figure AMP1 : Activités régionales d'AMP intraconjugale\* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



\*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées en intraconjugal

Figure AMP2 : Activités régionales de tentatives avec don\* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



\*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées avec don de spermatozoïdes et mises en fécondation réalisées avec ovocytes de donneuses



## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

**Tableau AMP1 : Nombre de femmes en âge de procréer (18 à 45 ans) en 2018**

Lieu	Nombre de femmes en âge de procréer	% national	% régional
France	11 471 154	100,0%	.
Bourgogne-Franche-Comté	442 274	3,9%	100%
-Bourgogne	248 905	2,2%	56,3%
-Franche-Comté	193 369	1,7%	43,7%

**Tableau AMP2 : Activité d'AMP déclarée en 2018 par centre**

Lieu	Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Préservation de la fertilité	AMP en contexte viral
Bourgogne	2101_2101	DIJON	COMPLEXE HOSPITALIER DU BOCAGE	X	X	X	X	X	X	X
	2103B	DIJON	LABORATOIRE BRUANT DARCY	X						
	5801B	NEVERS	LBM JANKOVIC RAKOVER	X						
	8901B	AUXERRE	LBM SELAS BIO PLUS CLAIRIONS	X						
	8902B	SENS	LABM DEHENRY MELIN	X						
Franche-Comté	2502_2502	BESANCON	POLYCLINIQUE DE FRANCHE COMTE / LBM CBM25 DE PLANOISE	X	X					
	2503_2503	BESANCON	CHU JEAN MINJOZ / CHRU JEAN MINJOZ	X	X	X	X	X	X	X

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

IA : Insémination artificielle ; FIV : Fécondation in vitro ; ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ; TEC : Transfert d'embryons congelés



## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP3 : Nombre de tentatives[1] d'AMP par centre en intraconjugal en 2018

				Intraconjugale				
				Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés			
					FIV hors ICSI	ICSI	TEC	ICSI avec ovocytes décongelés
Lieu	N°	Ville	Etablissement*	.	.	.	.	.
Bourgogne	2101_2101	DIJON	COMPLEXE HOSPITALIER DU BOCAGE	168	98	616	490	13
	2103B	DIJON	LABORATOIRE BRUANT DARCY	241	.	.	.	.
	5801B	NEVERS	LBM JANKOVIC RAKOVER	19	.	.	.	.
	8901B	AUXERRE	LBM SELAS BIO PLUS CLAIRIONS	60	.	.	.	.
	8902B	SENS	LABM DEHENRY MELIN	123	.	.	.	.
Franche-Comté	2502_2502	BESANCON	POLYCLINIQUE DE FRANCHE COMTE / LBM CBM25 DE PLANOISE	206	72	217	135	.
	2503_2503	BESANCON	CHU JEAN MINJOZ / CHRU JEAN MINJOZ	392	244	258	244	1
<b>Total Région Bourgogne-Franche-Comté</b>				1209	414	1091	869	14

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP4 : Nombre de tentatives[1] par centre pour l'activité d'AMP avec don en 2018

				Don de sperme			Don d'ovocytes		Accueil d'embryons
				Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés		Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés		Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés
					ICSI	TEC	ICSI	TEC	TEC
Lieu	N°	Ville	Etablissement*	.	ICSI	TEC	ICSI	TEC	TEC
Bourgogne	2101_2101	DIJON	COMPLEXE HOSPITALIER DU BOCAGE	26	10	8	27	7	12
	2103B	DIJON	LABORATOIRE BRUANT DARCY	0	.	.	.	.	.
	5801B	NEVERS	LBM JANKOVIC RAKOVER	0	.	.	.	.	.
	8901B	AUXERRE	LBM SELAS BIO PLUS CLAIRIONS	0	.	.	.	.	.
	8902B	SENS	LABM DEHENRY MELIN	0	.	.	.	.	.
Franche-Comté	2502_2502	BESANCON	POLYCLINIQUE DE FRANCHE COMTE / LBM CBM25 DE PLANOISE	8	4	3	.	.	.
	2503_2503	BESANCON	CHU JEAN MINJOZ / CHRU JEAN MINJOZ	54	14	7	23	36	5
<b>Total Région Bourgogne-Franche-Comté</b>				88	28	18	50	43	17

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2018

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP5 : Nombre de tentatives par nombre de femmes en âge de procréer par technique en 2018

		Nombre de tentatives pour 10 000 femmes en âge de procréer			
		France	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Franche-Comté
Origine des gamètes	Technique				
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	38.70	27.34	24.55	30.93
	FIV hors ICSI	17.05	9.36	3.94	16.34
	ICSI	33.30	24.67	24.75	24.56
	TEC	33.48	19.65	19.69	19.60
	ICSI avec ovocytes décongelés	0.40	0.32	0.52	0.05
Don de sperme	Insémination intra-utérine	2.44	1.99	1.04	3.21
	FIV hors ICSI	0.10	.	.	.
	ICSI	0.71	0.63	0.40	0.93
	TEC	0.56	0.41	0.32	0.52
	ICSI avec ovocytes décongelés	0.01	.	.	.
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	0.01	.	.	.
	ICSI	1.03	1.13	1.08	1.19
	TEC	0.61	0.97	0.28	1.86
Accueil d'embryons	TEC	0.07	0.38	0.48	0.26

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP6 : Nombre de tentatives[1] et nombre d'enfants nés vivants en 2018

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
Origine des gamètes	Lieu	Technique				
Intraconjugale	France	Insémination intra-utérine	44393	4931	100%	100%
		FIV hors ICSI	19557	3452	100%	100%
		ICSI	38195	7004	100%	100%
		TEC	38408	8409	100%	100%
		ICSI avec ovocytes décongelés	458	54	100%	100%
	Bourgogne-Franche-Comté	Insémination intra-utérine	1209	166	2,72%	3,37%
		FIV hors ICSI	414	121	2,12%	3,51%
		ICSI	1091	279	2,86%	3,98%
		TEC	869	241	2,26%	2,87%
		ICSI avec ovocytes décongelés	14	6	3,06%	11,1%
	-Bourgogne	Insémination intra-utérine	611	100	1,38%	2,03%
		FIV hors ICSI	98	45	0,50%	1,30%
		ICSI	616	174	1,61%	2,48%
		TEC	490	136	1,28%	1,62%
		ICSI avec ovocytes décongelés	13	4	2,84%	7,41%
	-Franche-Comté	Insémination intra-utérine	598	66	1,35%	1,34%
		FIV hors ICSI	316	76	1,62%	2,20%
		ICSI	475	105	1,24%	1,50%

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
		TEC	379	105	0,99%	1,25%
		ICSI avec ovocytes décongelés	1	2	0,22%	3,70%
Don de sperme	France	Insémination intra-utérine	2794	564	100%	100%
		FIV hors ICSI	114	29	100%	100%
		ICSI	820	166	100%	100%
		TEC	641	143	100%	100%
		ICSI avec ovocytes décongelés	15	4	100%	100%
		Insémination intra-utérine	88	20	3,15%	3,55%
	Bourgogne-Franche-Comté	ICSI	28	7	3,41%	4,22%
		TEC	18	5	2,81%	3,50%
		Insémination intra-utérine	26	9	0,93%	1,60%
	-Bourgogne	ICSI	10	3	1,22%	1,81%
		TEC	8	2	1,25%	1,40%
		Insémination intra-utérine	62	11	2,22%	1,95%
	-Franche-Comté	ICSI	18	4	2,20%	2,41%
		TEC	10	3	1,56%	2,10%

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
Don d'ovocytes	France	FIV hors ICSI	13	5	100%	100%
		ICSI	1176	218	100%	100%
		TEC	703	120	100%	100%
	Bourgogne-Franche-Comté	ICSI	50	4	4,25%	1,83%
		TEC	43	6	6,12%	5,00%
	-Bourgogne	ICSI	27	4	2,30%	1,83%
		TEC	7	.	1,00%	.
	-Franche-Comté	ICSI	23	.	1,96%	.
		TEC	36	6	5,12%	5,00%
	Accueil d'embryons	France	TEC	85	21	100%
Bourgogne-Franche-Comté		TEC	17	2	20,0%	9,52%
-Bourgogne		TEC	12	1	14,1%	4,76%
-Franche-Comté		TEC	5	1	5,88%	4,76%

[1] Tentatives : Cycles d'insémination artificielle (IIU, IIC) ; ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) ; transferts d'embryons congelés (TEC)

**Tableau AMP7 : Caractéristiques des fécondations in vitro en 2018**

		France	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Franche-Comté
Age des femmes à la ponction(1)	<30 ans	17,5%	19,3%	19,8%	18,9%
	30-34 ans	33,0%	34,4%	34,6%	34,3%
	35-37 ans	22,0%	22,0%	20,1%	23,8%
	38-39 ans	12,9%	11,9%	11,6%	12,3%
	>=40 ans	14,6%	12,3%	13,8%	10,8%
Techniques	Part des ponctions(1) réalisées en ICSI	67,1%	73,8%	87,0%	62,0%
	Part des ponctions(1) réalisées en culture prolongée	34,0%	7,6%	3,9%	10,9%
Activité d'AMP avec don de gamètes et d'embryons	Part des tentatives(2) réalisées avec les spermatozoïdes d'un donneur	1,6%	1,8%	1,4%	2,2%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les ovocytes d'une donneuse	1,9%	3,6%	2,6%	4,6%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les embryons d'un couple donneur	0,1%	0,7%	0,9%	0,4%
Prise en charge du risque viral	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VIH	0,3%	0,1%	.	0,1%
	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VHB/VHC	1,3%	1,5%	2,3%	0,7%

(1) : Ponctions d'ovocytes FIV ou ICSI

(2) : Ponctions d'ovocytes dans le cadre des FIV/ICSI ou transfert d'embryons congelés



## ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

Tableau AMP8 : Don de gamètes et accueil d'embryons en 2018

		2016	2017	2018	
Don de spermatozoïdes	Donneurs: donneurs acceptés dont le sperme a été congelé dans l'année	France	399	404	386
		Bourgogne-Franche-Comté	16	15	16
		-Bourgogne	10	7	5
		-Franche-Comté	6	8	11
	Receveurs: couples ayant effectué au moins une tentative d'AMP	France	1962	1961	1872
		Bourgogne-Franche-Comté	50	56	40
		-Bourgogne	23	31	27
		-Franche-Comté	27	25	13

## ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

			2016	2017	2018
Don d'ovocytes	Donneuses: ponctions réalisées dans l'année	France	743	755	777
		Bourgogne-Franche-Comté	31	20	33
		-Bourgogne	15	8	18
		-Franche-Comté	16	12	15
	Receveuses: nouvelles demandes acceptées	France	989	1223	1288
		Bourgogne-Franche-Comté	38	45	50
		-Bourgogne	15	30	24
		-Franche-Comté	23	15	26
	Receveuses: receveuses ayant bénéficié d'un don d'ovocytes	France	1060	1069	1137
		Bourgogne-Franche-Comté	43	48	56
		-Bourgogne	19	21	23
		-Franche-Comté	24	27	33
Accueil d'embryons	Couples donneurs: couples donneurs dont les embryons ont été accueillis	France	142	156	156
		Bourgogne-Franche-Comté	12	20	13
		-Bourgogne	7	12	9
		-Franche-Comté	5	8	4
	Couples receveurs: couples receveurs ayant bénéficié d'un accueil d'embryons	France	138	138	143
		Bourgogne-Franche-Comté	16	16	13
		-Bourgogne	10	9	9
		-Franche-Comté	6	7	4

## ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES GAMETES ET DES TISSUS GERMINAUX

Tableau AMP9 : Préservation de la fertilité : conservation de gamètes et de tissus germinaux en 2018

		France	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Franche-Comté
Spermatozoïdes	Nouvelles autoconservations (Patients)	5636	145	72	73
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	60838	1976	874	1102
Ovocytes	Nouvelles autoconservations (Patients)	1937	52	27	25
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	6646	121	96	25
Tissus testiculaires	Nouvelles autoconservations (Patients)	138	3	0	3
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	792	16	0	16
Tissus ovariens	Nouvelles autoconservations (Patients)	346	10	1	9
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	3490	65	8	57

## ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES EMBRYONS

Tableau AMP10 : Conservation d'embryons au 31 décembre 2018

		Projet parental en cours		Abandon du projet parental		Défaut de réponse ou désaccord du couple		Total des embryons en cours de conservation	
		N	%	N	%	N	%	N	%
France	Embryons	186691	76.0	28103	11.4	30796	12.5	<b>245590</b>	<b>100</b>
	Couples	65354	76.5	9702	11.4	10367	12.1	<b>85423</b>	<b>100</b>
Bourgogne-Franche-Comté	Embryons	7174	63.5	1049	9.3	3067	27.2	<b>11290</b>	<b>100</b>
	Couples	2289	66.5	301	8.7	854	24.8	<b>3444</b>	<b>100</b>
-Bourgogne	Embryons	5145	62.7	799	9.7	2260	27.5	<b>8204</b>	<b>100</b>
	Couples	1540	65.3	227	9.6	592	25.1	<b>2359</b>	<b>100</b>
-Franche-Comté	Embryons	2029	65.7	250	8.1	807	26.2	<b>3086</b>	<b>100</b>
	Couples	749	69.0	74	6.8	262	24.1	<b>1085</b>	<b>100</b>

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

**Tableau AMP11 : Flux entrants et sortants de 2018**

	<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>Moyenne des régions</b>
Flux entrants*	7,5%	8,9%
Flux sortants**	21,2%	30,5%

\* Part des femmes résidant hors de la région Bourgogne-Franche-Comté parmi les femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes dans la région Bourgogne-Franche-Comté

\*\* Part des femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes hors de la région Bourgogne-Franche-Comté parmi les femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

**Tableau AMP12 : Région de résidence des femmes hospitalisées en 2018 dans la région Bourgogne-Franche-Comté pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP**

Région de résidence des femmes	Femmes hospitalisées en Bourgogne-Franche-Comté	Femmes hospitalisées en	
	%	Bourgogne	Franche-Comté
Franche-Comté	46.38	3.01	88.48
Bourgogne	46.14	85.44	7.99
Champagne-Ardenne	4.21	8.07	0.46
Rhône-Alpes	1.25	1.58	0.92
Alsace	0.70	0.16	1.23
Ile-de-France	0.31	0.63	.
Hors France	0.16	0.16	0.15
Guyane	0.16	0.16	0.15
Haute-Normandie	0.16	0.16	0.15
Centre-Val-de-Loire	0.08	0.16	.
Lorraine	0.08	0.16	.
Auvergne	0.08	0.16	.
Nord - Pas-de-Calais	0.08	0.16	.
Midi-Pyrénées	0.08	.	0.15
Guadeloupe	0.08	.	0.15
Martinique	0.08	.	0.15
<b>Total</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

**Tableau AMP13 : Région où les femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté ont été hospitalisées pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP en 2018.**

Région d'hospitalisation	Femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté	Femmes résidant en	
		Bourgogne	Franche-Comté
	%	%	%
Franche-Comté	41.70	6.40	83.00
Bourgogne	37.12	66.50	2.74
Rhône-Alpes	5.71	8.13	2.88
Ile-de-France	5.64	9.24	1.44
Alsace	4.38	0.62	8.79
Auvergne	3.85	7.14	.
Centre-Val-de-Loire	0.53	0.99	.
Languedoc-Roussillon	0.46	0.74	0.14
Lorraine	0.20	.	0.43
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0.13	0.12	0.14
Pays de la Loire	0.13	.	0.29
Champagne-Ardenne	0.07	0.12	.
Nord - Pas-de-Calais	0.07	.	0.14
<b>Total</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>